

# CA du 13 septembre 2019

PRESENTS : NACHACHIAN Michel, GUILLERMET Jim, CROULLEBOIS Dominique, LAGLAINE Magali, VARENNE Mireille, Céline PASSET, Isabelle MARTINEZ, Françoise FABRE, Pierre PHILIPPON, Philippe GRANIER, Jean-François NYFFENEGGER, Élise ROZO.

## Rapport financier prépa AG 2019

Présentation comme les autres années.

Vous avez 2 documents.

Commençons par le compte de résultats.

Il est en déficit de 2190.38€, nous verrons pourquoi avec le compte analytique.

Commençons par le tableau de gauche qui présente recettes et dépenses par catégories selon le plan comptable universel.

Sur la forme, j'ai introduit pour la première fois des amortissements dans le compte de résultats, pour 1200 euros, ce qui amplifie le déficit d'autant. Pour les non spécialistes, cet amortissement signifie que nos biens immobiliers (gros matériel tel que sonos, barnum, tapis) s'usent et se déprécient avec le temps et qu'il faut reconstituer des réserves pour le remplacer, réserves qui ne peuvent se reconstituer que par des résultats d'exploitation positifs, ce qui n'est donc pas le cas cette saison.

Comme vous pouvez le constater, les grosses recettes proviennent du paiement des activités et les grosses dépenses des salaires, charges et prestations pour les salariés et prestataires. Je rappelle que nous avons 5 salariés et 4 prestataires-auto entrepreneurs.

Concernant les subventions, nous avons reçu comme chaque année une subvention du département, 1000€ cette fois ; une subvention ordinaire de la Mairie de 600€ devrait arriver, mais il y a du retard. Une participation à Montaud 'Oc de 1350€ a été votée et devrait arriver elle aussi. Je les inclus dans mes produits bien que ces sommes ne soient pas encore sur notre compte. Enfin, une subvention d'uniformation qui nous remboursera la formation de Colette Solivères (uniformation est l'organisme formation auquel nous devons adhérer et cotiser).

Je ne vois rien d'autre de particulier par rapport aux autres années.

Passons au tableau de droite. C'est ce qu'on appelle une comptabilité analytique. Une telle comptabilité est très intéressante pour le foyer. Elle permet de faire le bilan financier de chaque activité et permet donc de piloter le foyer et de prendre les décisions avec les bonnes informations.

C'est ce qui va nous permettre de voir où et comment s'est construit le déficit de cette saison.

Je précise qu'il n'y a aucune préconisation légale pour la tenue de cette compta. Chaque petit comptable, ou chaque directeur financier dans les grosses boîtes, fait comme il veut selon ses besoins.

Notez que le résultat final est le même en bas des 2 tableaux. C'est normal. Ce qui serait anormal serait que les 2 résultats ne concordent pas. L'avantage de tenir ces 2 comptabilités est aussi de me permettre d'exercer un auto-contrôle sur mes écritures. Si les résultats ne concordent pas, il y aurait un bug quelque part que je devrais trouver et corriger.

Je précise que dans ce tableau il s'agit d'un solde entre recettes et dépenses. Exemple : le solde du

roller de 570€ signifie qu'il reste 570€ après encaissement des cotisations et après règlement de l'animateur.

Une partie de ce tableau concerne ce que j'appelle l'activité générale du foyer, qui regroupe les divers frais de fonctionnement du foyer et le résultat des événements organisés par le foyer. On constate 2 activités en déficit, le marché des garrigues, que nous avons décidé d'arrêter pour cette saison, et la battle, sur laquelle il faut réfléchir pour cette saison.

Viennent ensuite les différentes activités. Certaines ont un solde positif (badminton, danse trad, football, gym douce, rando, roller, yoga), voire très positif (chorale), d'autres un solde négatif (body fight, éveil corporel, guitare, gym tonic, judo, pilates), voire très négatif (break, théâtre adultes et enfants). Des mesures ont été prises pour cette saison par une augmentation et une uniformisation des cotisations et des salaires et prestations pour certaines activités.

Reste la question du break et surtout du théâtre (déficit assez énorme de 3200€) sur lesquelles il faudrait se pencher ; le déficit fortement en augmentation du théâtre vient de la création d'un cours adulte qui avait 4 inscrits et d'une augmentation de l'horaire pour le théâtre enfants ;

Le gros apport de la chorale (+4600€) permet pour le moment de continuer à financer ces déficits, mais ce ne sera peut-être pas éternel. Le solde positif permet également de financer d'autres activités non équilibrées et de maintenir des cours (tel l'éveil corporel) que nous ne pourrions pas maintenir autrement, mais l'idéal reste bien sûr que chaque activité soit équilibrée.

Des questions ?

Je passe maintenant au 2eme document qui vous a été envoyé : le bilan.

En préalable, je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas d'un bilan normalisé, avec colonne actif et colonne passif.

Il s'agit d'un document qui a un but précis. Savoir, pour la gouverne personnelle du trésorier et du foyer en général, quel est l'état de notre actif financier et immobilier en fin de saison et avant de débiter la saison suivante. C'est pour moi essentiel car ça permet de voir si nous attaquons une saison avec l'esprit tranquille ou non et si nous avons des réserves pour réaliser des investissements si nécessaires. Il permet par conséquent de vérifier qu'il s'agit bien d'un actif et non d'un passif (que nous ne commençons pas la saison avec des dettes en gros). Il permet enfin de comparer avec l'année précédente et de voir si notre actif augmente ou diminue.

Il me permet également, comme la compta analytique, de faire un autocontrôle sur la tenue de mes comptes. Si je n'aboutis pas au même résultat dans la partie haute (éléments du bilan et variation) et la partie basse (explication de cette variation), c'est que j'ai des bugs dans mes écritures et il faut que je les cherche et que je les trouve.

Ce document mélange donc de l'actif et du passif et en fait le solde. Malgré sa présentation assez personnelle, il permet si besoin de reconstituer un bilan normalisé qui aboutira exactement aux mêmes résultats.

Regardons par conséquent ce que nous dit ce document :

Nous constatons que nous avons en fin de saison 2018-2019 un actif financier de 15490.22€ (total de ce qui est sur le compte bancaire, le livret et dans la caisse), qui est de l'argent immédiatement mobilisable, complété par des dettes à notre égard de 647.98€. Nous avons également un stock de consommables (par exemple boissons achetées pour des événements mais non consommées totalement) et enfin du matériel pour une valeur de 9350€ (je ne m'étends pas sur la façon dont ce compte est amorti, j'y reviendrai si besoin). Ce compte a été abondé cette saison par l'achat d'une sono pour la chorale pour un montant de 1550.18€

Au passif, nous avons une provision bobog de 2070€. Je rappelle que cette provision ne correspond pas à une enveloppe cachée sous mon matelas, mais correspond à une somme qui est bien sur nos comptes bancaires, mais pour laquelle nous considérons que c'est une dette, envers des bénéficiaires

pour le moment, inconnus.

Si on fait le total de ces éléments d'actif et de passif, notre actif réel en fin de saison est de 23680.01€.

Il est en baisse de 2003.38€.

Cette baisse s'explique principalement par le déficit du compte de résultats de la saison. Elle devrait s'expliquer uniquement par ce résultat (-2190.38€) et en sens inverse une hausse devrait s'expliquer par le solde positif du compte d'exploitation ;

Sauf qu'il y a, cette année encore mais pour la dernière fois, une ligne de 187€ qui contribue à minorer cette baisse. Ces 187 euros sont en fait des dépenses de la saison passée que j'avais provisionnées et intégrées dans mon compte de résultats et qui n'ont pas été faites. En gros, des cotisations sociales, dont je n'ai l'état définitif qu'en octobre). Cela augmente donc logiquement mon actif et donc minore la baisse.

Il y a chaque année, en plus ou moins ce genre d'opérations (des « trop perçus ou des « trop dépensés » par rapport aux prévisions). Mais à partir de cette saison, ce genre de corrections seront incluses dans le compte de résultats sous forme de pertes ou profits exceptionnels

On peut passer aux questions

## **Mouvement Rural :**

Depuis les informations données au CA de juin 2019, la situation a évolué. La crise est derrière nous. La fédération 34 des foyers ruraux, à laquelle nous adhérons depuis des années a bien acté sa scission avec le mouvement national (confédération nationale des foyers ruraux : CNFR) en décidant au cours de sa dernière Assemblée générale de ne plus adhérer à la CNFR. Décision arrachée de justesse par la direction de la FD34, mais qui a rencontré l'opposition de nombreux foyers, malheureusement mal informés et pas forcément présents à cette AG.

Comme nous l'avions dit, le foyer de Montaud ne conçoit pas d'adhérer à une structure départementale qui ne peut plus représenter nationalement les foyers ruraux. Nous avons donc décidé de ne plus adhérer à l'ex FD34.

Avec d'autres foyers, nous avons alors décidé au cours de l'été de créer une nouvelle structure départementale qui adhère à la CNFR. Cette structure nous maintiendra dans le mouvement national des foyers ruraux, nous fournira des services dont nous avons besoin et représentera notre foyer et ceux du département auprès des pouvoirs publics et des élus territoriaux. Nous adhérons également de ce fait à la structure régionale d'Occitanie, à laquelle l'ex FD 34 n'adhère plus également.

Avec 7 autres foyers du département (dont celui de st Bauzille de Montmel, avec qui nous travaillons), le foyer rural de Montaud est donc membre fondateur de cette nouvelle structure départementale dont le nom est « union départementale des foyers ruraux et associations » : UDFRA34.

Cette structure se met en place doucement mais régulièrement ; elle regroupe déjà 20 foyers et la « campagne d'adhésion » 2019-2020 ne fait que commencer. Elle est reconnue (naturellement) par la CNFR, le conseil départemental de l'Hérault et le conseil régional d'Occitanie. Elle commence le travail auprès des élus pour faire basculer les subventions départementales et régionales de l'ex FD34 à la nouvelle UDFR34.

Du coup, les questions urgentes, qui m'avaient amené en juin à vous demander un accord sur des solutions palliatives, ont pu être résolues de façon nouvelle et très satisfaisante pour nous :

Concernant les payes et déclarations sociales de nos 5 salariés, la FD des foyers ruraux de l'Ariège (membre de l'union régionale Occitanie) nous fournira le service que nous fournissait l'ex fd34, sans rupture (ils utilisent le même service et le même logiciel fourni par l'URSSAF, appelé « impact emploi »).

La convention avec la FD de l'Ariège est signée.

Concernant l'assurance du foyer et des adhérents (qui se terminait fin août avec l'ex FD34), ce point est réglé. Nous utilisons l'assurance proposée par la CNFR. Le foyer est assuré par son adhésion à

l'UDFRA34 (coût : 160€) et les adhérents sont assurés par l'achat de droits individuels auprès de l'UDFRA34. Coût : 1€ par adhérent.

Concernant ces 2 services, le coût sera moindre qu'avec l'ex FD34.

Concernant l'aspect financier, la situation est la suivante :

Les adhérents payent 15€ d'adhésion au foyer.

Du temps de notre adhésion à l'ex FD34, sur ces 15 euros, 12€ étaient reversés à l'ex FD34 par l'achat de « cartes » individuelles, qui auraient dû être ventilés de la façon suivante : 2€ pour l'assurance individuelle, 4€ pour la CNFR (qui auraient dû être reversés par l'ex FD34 à la CNFR, mais ne l'étaient plus depuis longtemps), 6€ pour l'ex FD34. Il restait 3€ pour le foyer.

Avec notre adhésion à l'UDFR34, sur les 15€, 10€ sont reversés à l'UDFR, ventilés de la façon suivante : 1€ pour l'assurance, 4€ pour la CNFR (qui lui seront bien reversés), 5€ pour l'UDFR34. Il restera 5€ pour le foyer.

## **Activités : Bilan de rentrée**

- Chorale : Emmanuel DJOB a déménagé à Cournonsec, l'activité chorale continue mais le CA doit prévoir un défraiement. Celui-ci a été longuement discuté car Emmanuel sera accompagné par une choriste volontaire. Nous avons décidé pour un montant de 0,55€ le kilomètre. L'année prochaine, si l'activité est reconduite, la cotisation augmentera afin de palier à cette augmentation. Un stage sera proposé en mai, ceci permettra une rentrée d'argent.
- Roller : référent à trouver car Caroline FABRI se retire.
- Guitare : Stéphane demande que l'horaire de 18h-18h30 soit reporté sur l'horaire suivant. Le CA accepte. Nous lui demandons aussi de commencer plus tôt soit à 18h15 afin que les cours n'empiètent pas sur le cours de danse traditionnelle.
- Break dance : activité en négatif donc à surveiller pour l'année prochaine. Reconduite ou pas ?
- Body Fighting : activité en négatif donc à surveiller pour l'année prochaine. Reconduite ou pas ?

L'Assemblée Générale se tiendra le **5 octobre 2019 à 10h30**.

Le bureau recherche un(e) secrétaire.